ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

dette publique

Question écrite n° 84861

Texte de la question

Comment réduire la dette française, 1 117 milliards d'euros, qui représentera 66 % du PIB à la fin de 2005 contre seulement 25 % en 1980 ? C'est l'objectif du rapport commandé par le Gouvernement au PDG de BNP-Paribas Michel Pebereau et remis mi-décembre 2005 au ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Un document de 130 pages dans lequel ce banquier et ex-haut fonctionnaire dresse un diagnostic sévère, mais sans surprise, de la dette publique française et recommande un remède de cheval a priori peu compatible avec l'état du malade français aujourd'hui : une mégacure d'austérité de cinq ans pour enclencher sa réduction et parvenir au rétablissement des finances publiques, des comptes de l'assurance-maladie et de l'assurance chômage, etc. Elle juge nécessaire que l'État stabilise les dépenses publiques. L'élimination de l'excès de dépenses par rapport aux recettes représente une économie annuelle de 2 % des dépenses, soit 25 milliards d'euros en tout sur cinq ans, calcule-t-elle. La commission juge également « impératif » un retour à l'équilibre des comptes sociaux pendant la même période, en définissant les conditions de l'équilibre du régime général des retraites et des régimes spéciaux « jusqu'en 2020 au moins ». Même régime de cheval pour l'assurance maladie pour laquelle il faudra interdire tout nouveau déficit après le retour à l'équilibre prévu pour 2009. Véritable désaveu de la politique de réduction des impôts du Gouvernement, la commission préconise, d'autre part, « le maintien du niveau global des prélèvements obligatoires » pendant cette période de retour à l'équilibre (autrement dit, pas de baisse d'impôts à moins qu'elles soient utiles à la croissance) et un « réexamen intégral de l'efficacité des dépenses ». Le rapport recommande enfin de réduire le nombre de ministères et de collectivités territoriales et d'utiliser « aussi largement que possible » les départs à la retraite dans la fonction publique pour « supprimer les sureffectifs ». Compte tenu des conclusions émises par le rapport de la commission Pebereau, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande désormais à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui indiquer la position et les intentions du Gouvernement à leur sujet.

Texte de la réponse

Lors de la Conférence nationale des finances publiques qui s'est réunie pour la première fois le 11 janvier dernier à Bercy, le Premier ministre a fixé pour objectif de ramener la dette publique française de 66 % à 60 % du produit intérieur brut (PIB) à l'horizon 2010. Cet objectif est à notre portée à deux conditions : que l'effort engagé pour stimuler la croissance et l'emploi soit poursuivi et amplifié ; une croissance plus élevée accroîtra nos recettes publiques et notre capacité à financer notre modèle social; que la maîtrise des finances publiques fasse l'objet d'une détermination collective : la démarche engagée par la Conférence nationale des finances publiques consiste à réunir l'ensemble des acteurs de la dépense publique (l'État, les collectivités territoriales, les organismes de sécurité sociale) pour dégager ensemble, à partir d'un constat objectif et partagé, les solutions qui sont à même de résoudre le problème de notre dette. La stratégie poursuivie par le Gouvernement en matière d'assainissement des finances publiques repose sur une maîtrise raisonnée et durable de la dépense publique. Une évolution des dépenses publiques inférieure à la croissance de l'économie permettrait de dégager des marges de manoeuvre structurelles et de diminuer le poids des dépenses et du déficit dans le PIB. Le Gouvernement s'est engagé, dans le cadre du programme de stabilité 2007-2009, à

ramener le déficit public à 3 % du PIB en 2005 et à repasser durablement sous le seuil de 3 % du PIB à compter de 2006. Le besoin de financement des administrations publiques s'améliorerait de 0,6 point de PIB par an en moyenne sur la période 2007-2009, sous une hypothèse de croissance de 2,25% par an. L'amélioration du besoin de financement des administrations publiques atteindrait 1 point de PIB par an en moyenne sur la période si la croissance s'établissait à 3 % chaque année. Les engagements pluriannuels souscrits par le Gouvernement reposent sur des hypothèses ambitieuses : une réduction des dépenses de l'État en volume de 1 % en 2007, 1,25% en 2008 et 1,5% en 2009, soit une norme d'évolution des dépenses de l'État d'une grande exigence ; une progression des dépenses des administrations de sécurité sociale de + 1 % en volume en moyenne chaque année, correspondant à une progression en volume des dépenses maladies du champ ONDAM limitée à 2,2 % par an en moyenne sur la période ; une augmentation en volume des dépenses locales de + 0,5 % par an en moyenne sur la période permettant d'atteindre une stabilisation en volume des dépenses en fin de période. Afin d'identifier les mesures permettant d'atteindre ces objectifs et les voies d'une amélioration de la gouvernance et du pilotage des finances publiques, deux groupes de travail relatifs l'un aux collectivités locales et l'autre aux finances sociales ont été mis en place avec les directions d'administration centrale concernées, conformément aux orientations fixées lors de la Conférence nationale des finances publiques. Ces groupes de travail ont vocation à travailler en concertation respectivement avec les associations de collectivités territoriales et avec les organismes de protection sociale. Ce travail collectif devra permettre de déboucher d'ici à fin avril sur une présentation des travaux devant le Conseil d'orientation des finances publiques qui sera prochainement créé. À la lumière de ces travaux, le Premier ministre présentera au Parlement au mois de juin, à l'occasion du débat d'orientation sur les finances publiques, une stratégie de désendettement des administrations publiques françaises.

Données clés

Auteur : Mme Chantal Robin-Rodrigo
Circonscription : Hautes-Pyrénées (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 84861
Rubrique : Finances publiques
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 février 2006, page 1149
Réponse publiée le : 11 avril 2006, page 3954